



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Affaire Triskalia

#### **Nouvelle victoire devant le Tribunal des Prud'hommes de Lorient Pour Laurent GUILLOU et Stéphane ROUXEL**

Le Tribunal des Prud'hommes de Lorient a déclaré les licenciements en 2011, de Laurent GUILLOU et Stéphane ROUXEL, ex-salariés de la coopérative agroalimentaire bretonne Nutrrea-Triskalia, comme étant « *sans cause réelle et sérieuse pour manquement à l'obligation de sécurité et insuffisance de recherche de reclassement* ».

Le Tribunal a condamné Nutrrea-Triskalia à payer :

Pour Laurent GUILLOU :

- 28 196, 00 euros à titre de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.
- 1463,00 euros à titre de complément d'indemnité spéciale de licenciement.
- 1500,00 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Pour Stéphane ROUXEL :

- 24 416, 00 euros à titre de dommages et intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.
- 277,00 euros à titre de complément d'indemnité spéciale de licenciement.
- 1500,00 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

Cette nouvelle victoire de Laurent GUILLOU et Stéphane ROUXEL, défendus par Maître François LAFFORGUE est le résultat d'une coopération exemplaire entre la défense juridique, la prise en charge syndicale et les organisations qui les soutiennent.

#### **Les abus et les infractions ont été sanctionnés !**

C'est avec la même détermination que nous soutiendrons toutes les autres victimes des pesticides de Triskalia, lors des procès à venir. Le moment est venu que les responsables de la coopérative Triskalia rendent compte de leurs actes devant la justice pénale. De même, nous pensons que la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire doit tirer toutes les conséquences quant au bien-fondé de l'appartenance de Triskalia à l'ESS.

Nos organisations vont transmettre les jugements rendus aujourd'hui au Commissaire Européen à la Santé, Monsieur V. Andriukaitis. Ce dernier viendra faire un audit, au printemps 2018, sur les pratiques des entreprises agroalimentaires bretonnes en matière de pesticides.

A Lorient, le 15 décembre 2017

#### **Contacts :**

Morgane GUESSANT : Union syndicale Solidaires du Morbihan : 06 26 92 30 61 – 02 97 88 10 23  
Serge LE QUEAU - Union régionale Solidaires de Bretagne : 06 80 95 85 17 – 02 96 33 50 89  
Michel BESNARD - Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest : 06 73 19 56 07  
René LOUAIL – Comité de soutien des victimes des pesticides de Triskalia : 06 72 84 87 92